

## DETERGENT POLYVALENT CONCENTRE SPECIAL ALIMENTAIRES

Tous les agents de surface satisfont aux critères de biodégradabilité finale conformément au règlement détergent CE n° 48/2004.

Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des matériaux et objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

### AVANTAGES :

- Sans phosphate et sans potasse
- Mousse onctueuse
- Contact alimentaire
- Convient à tout type de carrosserie
- Parfum agréable

### CARACTERISTIQUES :

Etat Physique : Liquide légèrement ambré  
Densité à 20°C: ..... 1,5  
pH pur : ..... 13,1  
pH (solution à 1%) : 13,3

### DOSE ET MODE D'EMPLOI :

#### Nettoyage des carrosseries de tout type de véhicules.

Spécialement conçu pour l'entretien et le nettoyage intérieur et extérieur des citernes alimentaires.

Elimine le film routier à froid, sans action mécanique. Insensible à l'eau dure.

Formule renforcée en agents séquestrants. Laisse un brillant de protection sur les surfaces. Formule riche en tensioactifs laissant une mousse compacte et onctueuse qui s'accroche sur les surfaces traitées, même verticales.

Nettoyage par pulvérisation ou en canon à mousse (Régler l'appareil haute pression entre 80 et 100 bars)

Diluer **CLEANALIM** entre 3 et 5 % dans de l'eau froide, agiter le mélange avant emploi, pulvériser du bas vers le haut, laisser agir quelques minutes et rincer à l'eau la surface traitée avant séchage.

Dans le cas d'un véhicule de gabarit important, pratiquer cette opération en 2 temps si nécessaire.

#### Nettoyage automatique (portique lavage)

Dosage du produit : de 1 à 3 % en sortie de buse.

### PROPRIETES :

**CLEANALIM** est élaboré pour éliminer le film routier à froid sans action mécanique.

Applicable en pulvérisation, en machine automatique ou en canon à mousse.

Insensible à l'eau dure. Formule renforcée en agents séquestrant.

Formule riche en tensioactifs laissant une mousse compacte et onctueuse qui s'accroche sur les surfaces traitées, même verticales.

Laisse un brillant de protection sur les surfaces.

Tous les agents de surface satisfont aux critères de biodégradabilité finale conformément au règlement détergent CE n° 48/2004.

Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des matériaux et objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Sur revêtements sensibles (peinture refaite ou présentant un vieillissement avancé, plastique chromé...), un essai au préalable sur une petite surface est recommandé.

- Ne pas appliquer sur une surface exposée au soleil.
- Ne jamais laisser sécher le produit avant le rinçage.